



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°DCM2024_47

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE CHERRE – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
 Conseillers présents :.....32
 Pouvoir(s) :6
 Votants :.....38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, RICHARD Maud a donné pouvoir à BASTARD Estelle, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à GUILLOT Jean-François, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

THEPAUT Michel

DELIBERATION N°DCM2024_47
Budget annexe Lotissement de Cherré – Adoption du Budget primitif

Rapporteur : Dominique FOUIN

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la commission Finances du 21 mars 2024 comme indiqués ci-dessous.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3 et L. 2312-4,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis favorable de la commission Finances ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024,

Vu le rapport de présentation du budget primitif,

Vu le projet de budget primitif ci annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif annexe Lotissement de Cherré 2024 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 90 811,05 € en section d'exploitation et à 50 000,00 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses par chapitres

	Chapitres	BP 2024
D 6045	Achat d'études	9 205,00 €
D 605	Travaux	79 000,00 €
D 658	Arrondis de TVA	5,00 €
	TOTAL	90 811,05 €

Recettes par chapitres

	Chapitres	BP 2024
R 757363	Subvention exceptionnelle	90 806.05 €
R 7588	Arrondis de TVA	5,00 €
	TOTAL	90 811,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

	Chapitres	BP 2024
D 168748	Avance commune	50 000,00 €
	TOTAL	50 000,00 €

Recettes par chapitres

	Chapitres	BP 2024
R001	Excédent N-1	50 000,00 €
	TOTAL	50 000,00 €

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Champigné, le 8 avril 2024

Maryline LEZE,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 8 avril 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.